

## Comment procéder à la déclaration ?

Pour une mise en place optimale du circuit déclaratif DUCS-EDI, vous trouverez ci-dessous les différentes étapes à mener.

### ► Paramétrage de votre logiciel de paie

Les codifications à utiliser pour les Institutions de Retraite du groupe Humanis sont téléchargeables sur [Humanis.com](http://Humanis.com) / Retraite complémentaire / Entreprises / Simplifiez vos déclarations.

### ► Adhésion à la DUCS-EDI

Il n'est pas nécessaire de nous adresser de formulaire d'adhésion. Votre première déclaration vaudra inscription.

Avant d'effectuer des déclarations réelles, il est **indispensable** de vous assurer du bon paramétrage de votre logiciel de paie. Pour cela, nous vous recommandons de nous adresser une **déclaration de test**.

Déposez vos déclarations de test ou réelles à l'adresse commune des Groupes de Protection Sociale [ducs@agirc-arrco.org](mailto:ducs@agirc-arrco.org) ou sur le portail déclaratif [net-entreprises.fr](http://net-entreprises.fr).

### ► Adhésion au prélèvement

Au préalable à l'envoi de votre déclaration, vous devez, pour un premier prélèvement, nous contacter pour demander un mandat. Vous devrez alors nous fournir vos BIC IBAN.

Nous vous enverrons un mandat papier mentionnant votre RUM (Référence Unique de Mandat).

A réception, ce document devra être signé par vos soins. Une copie devra être envoyée à votre banque et vous nous retournerez l'original.

### ► Accusé réception de votre envoi

A chaque étape du traitement, des messages automatiques sont envoyés. Ils vous permettent de suivre la prise en compte de votre déclaration (accusé de réception, avis d'acceptation ou de rejet de votre déclaration).

Nos conseillers sont à votre disposition pour vous renseigner :

- par mail : [contactentreprise@humanis.com](mailto:contactentreprise@humanis.com)
- par téléphone du lundi au vendredi de 8 h 30 à 18 h 00 au

0 811 91 00 70

Service 0,06 € / min  
+ prix appel